

# CEZE AUTO-RETRO 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE

## REGLEMENT PARTICULIER

L'association CEZE AUTO-RETRO  
dont le siège est Place Jean Jaurès 30160 BESSEGES  
organise les 6 et 7 octobre 2018 une randonnée pour automobiles anciennes dénommée

### « 16<sup>ème</sup> Rallye du Gard Historique »

Cette randonnée automobile se déroule en conformité avec les **Règles Techniques de Sécurité du 27/11/2017** édictées par la FFSA.

Elle se déroule entièrement sur ROUTES OUVERTES A LA CIRCULATION.

Le Code de la Route et les arrêtés préfectoraux ou municipaux doivent être scrupuleusement respectés sur tout le parcours.

Le 16ème Rallye du Gard Historique **n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.**

La manifestation fait l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale déposée dans chaque préfecture concernée par le parcours.

### **1. COMITE D'ORGANISATION :**

CEZE AUTO-RETRO Avenue Alphone Peyric 30160 BESSEGES  
chez Jean-Jacques SEBASTIAN Tél. : 06.36.83.11.60

[cezeautoretro@aliceadsl.fr](mailto:cezeautoretro@aliceadsl.fr)

#### **1.1 Organisateur administratif :**

CEZE AUTO-RETRO représenté par son président Mr Jean-Jacques SEBASTIAN

#### **1.2 Organisateur technique :**

CEZE AUTO-RETRO représenté par son président Mr Jean-Jacques SEBASTIAN

#### **1.3 Officiels de l'épreuve**

Directeur de Course (titulaire FFSA) : Mr Max KUHN licence n° 11 079

Commissaire Technique (titulaire FFSA) : Mr Jean-Louis CANEL licence n° 50 539

### **2. GENERALITES :**

Le Rallye du Gard Historique est une randonnée de régularité et de navigation, découpée en plusieurs étapes, divisées en secteurs, pour un total d'environ 320 kms.

Cette randonnée est en conformité avec les R.T.S. Du 27/11/2017.

Chaque équipage devra être exclusivement composé de 2 personnes (conducteur et navigateur).

**Ouverture des inscriptions** : 14 mai 2018

**Clôture des inscriptions** : le 24 septembre 2018 (les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception et arrêtées sans préavis dès le nombre de véhicules maxi atteint).

L'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisateur.

Afin de préserver la fluidité de la circulation, les départs seront échelonnés.

## **CEZE AUTO-RETRO 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

Le parcours sera tenu secret jusqu'au départ de l'épreuve. Les reconnaissances sont interdites.

### **3. VOITURES ACCEPTEES :**

Le Rallye du Gard Historique est ouvert en priorité aux voitures sportives et/ou tourisme de **35 ans et plus** (mise en circulation jusqu'à 1982) **conformes au Code de la Route.**

L'inscription de voitures de moins de 30 ans (1988 et après) ne sera acceptée qu'en cas de places disponibles et après avis du Comité d'Organisation.

En cas d'indisponibilité de la voiture préalablement engagée, celle-ci pourra éventuellement être remplacée par une autre voiture qui devra correspondre pleinement aux critères.

### **4. CATEGORIES :**

Le nombre maximum de voitures acceptées est fixé à : **75**

La manifestation sera répartie en deux catégories :

- **catégorie régularité : le parcours sera effectué sous la forme d'une randonnée de régularité et de navigation**
- **catégorie tourisme : le parcours sera effectué en navigation seulement**

**Chaque équipage devra choisir, lors de son inscription, la catégorie dans laquelle il souhaite participer.**

**L'itinéraire des deux catégories sera identique. Seuls les Contrôles de Régularité seront remplacés par des Contrôles de Passage pour la catégorie Tourisme.**

### **5. PROGRAMME PREVISIONNEL :**

#### **• Samedi 06 octobre 2018 : Quai Lucien Clergue 30160 BESSEGES**

- **de 7h30 à 9h30** : vérifications administratives et techniques obligatoires
- **9h30** : briefing des équipages obligatoire
- **10 h** : départ de l'étape 1 à Bessèges (secteurs de régularité – secteurs de navigation)
- **11h45** : halte
- **14h** : départ de l'étape 2 à St Florent sur Auzonnet (secteurs de régularité – secteurs de navigation)
- **15h30** : halte
- **15h50** : départ de l'étape 3 à Pontails (secteurs de régularité – secteurs de navigation)
- **17h30** : halte
- **17h55** : départ de l'étape 4 à Les Vans (secteurs de régularité – secteurs de navigation)
- **19h30** : arrivée à St Florent sur Auzonnet

#### **• Dimanche 07 octobre 2018 : Quai Lucien Clergue 30160 BESSEGES**

- **8h30** : départ de l'étape 5 à Bessèges (secteurs de régularité – secteurs de navigation)
- **10h** : halte
- **10H20** : départ étape 6 « Portes » (secteurs de régularité – secteurs de navigation)
- **11h30** : arrivée finale à St Florent sur Auzonnet
- **13h** : remise des récompenses et repas de clôture

Les horaires mentionnés restent prévisionnels et peuvent être soumis à modification. Ils sont indiqués pour la première voiture.

# CEZE AUTO-RETRO

## 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE

### **6. VERIFICATIONS OBLIGATOIRES D'AVANT DEPART :**

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les équipages.  
Elles auront lieu le **vendredi 05 octobre 2018, de 18h à 20h et le samedi 06 octobre 2018 de 7h30 à 9h30 Quai Lucien Clergue à Bessèges (30160).**

#### **6.1 Vérifications administratives :**

Toute personne amenée à conduire devra être en possession et présenter :

Pour la catégorie « Régularité » :

- **Un certificat médical** (visite simple) **de non contre-indication** à la participation dans une épreuve sur routes ouvertes datant de moins de 1 an (R.T.S 2017).  
(Les titulaires d'une licence sportive automobile annuelle ne sont pas tenus à la fourniture de ce certificat sous réserve de présenter leur licence sportive automobile « concurrent » valide).

Pour la catégorie « Régularité » et la catégorie « Tourisme » :

- le Permis de Conduire en cours de validité
- une attestation d'assurance en cours de validité
- la carte grise ou titre de circulation
- le récépissé du Contrôle Technique en cours de validité
- l'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord
- une autorisation parentale pour les équipiers mineurs (si l'un des parents n'est pas à bord)

#### **6.2 Vérifications techniques :**

Elles porteront notamment sur la conformité du véhicule à l'usage routier (état général du véhicule, éclairage, accessoires, sécurité apparente... etc).  
Les participants s'engagent à présenter un véhicule conforme au Code de la Route.

#### **6.3 Parcs et assistance :**

Il n'y aura pas de parc fermé au départ et à l'arrivée des étapes.  
Les assistances sont interdites. En cas de panne, les équipages contacteront le service dépannage de la manifestation qui rapatriera le véhicule jusqu'au lieu de rassemblement.

#### **6.4 Bruit :**

Le niveau sonore des véhicules ne devra pas excéder 100 db à 75 % du régime moteur.

### **7. EQUIPEMENTS :**

#### **7.1 Equipements de sécurité obligatoires :**

- triangle de signalisation
- ceintures de sécurité si le véhicule en est muni d'origine
- 2 gilets réfléchissants (dans l'habitacle et facilement accessibles)
- extincteur (mini 1 kg) solidement fixé
- cric, roue de secours et coffret de lampes
- tout équipement supplémentaire obligatoire (si réglementation en cours)

#### **7.2 Equipements de navigation :**

Les appareils de navigation mécaniques ou électroniques sont autorisés.

# CEZE AUTO-RETRO

## 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE

### Autres équipements obligatoires (toutes catégories)

Afin d'y connecter le système de suivi par balise, chaque voiture devra être équipée d'une alimentation +12v/masse (après contact) en attente près de la vitre arrière droite.

Chaque concurrent aura préalablement installé ce branchement en attente et sera garant de son fonctionnement.

Il n'y aura pas d'atelier de montage sur place.

L'organisateur procédera à la pose de la balise qui sera connectée au branchement requis.

Chaque équipage sera responsable de la bonne fixation du transpondeur et devra s'assurer pendant la durée de l'épreuve que ce dernier est bien en place.

Un chèque de caution (50 €) devra être joint avec le bulletin d'engagement et sera rendu à la restitution du matériel.

## 8. CONTROLES :

### 8.1 Contrôles horaires (C.H.) :

Sauf indication contraire, chaque voiture doit pointer à son « heure idéale » et dans sa « minute idéale » inscrite sur le carnet de bord.

### 8.2 Contrôles de passage (C.P.) :

Simple contrôle attestant du passage au bon endroit, un C.P. pourra être tenu par un contrôleur, mais pourra également être validé par l'équipage, ou pourra se présenter sous forme d'un symbole particulier à relever sur la Feuille de Route.

Les C.P. seront toujours placés du côté droit de la route.

## 9. ZONES DE REGULARITE (ZR) :

### 9.1 Catégorie Régularité :

Secteurs à couvrir en respectant au mieux la moyenne basse imposée (maxi 50 km/h).

Le départ dans les ZR se déroulera sous le régime de « l'Autostart », chaque conducteur devant de lui-même partir à son heure idéale, sans intervention d'un contrôleur.

**En cas de retard** au départ d'un ZR, il y aura possibilité de se **recaler** et d'inscrire une nouvelle heure de départ, sans pénalité pour la suite.

Le concurrent recalé devra obligatoirement s'intercaler à 30 secondes entre deux voitures pour ne pas gêner les autres équipages.

Aux contrôles en ZR, l'avance et le retard seront pénalisés, l'avance l'étant doublement.

Des contrôles de vitesse pourront être réalisés, notamment dans la traversée des villages et des agglomérations. Toute avance constatée supérieure à 20% du temps idéal (synonyme de vitesse excessive) entraînera des sanctions pour l'équipage pouvant aller jusqu'à l'exclusion pur et simple de la manifestation, sans remboursement des droits.

Selon le profil du parcours, et dans un but de sécurité, des changements de moyenne au cours d'une même ZR seront possibles.

## **CEZE AUTO-RETRO 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

### **9.2 Catégorie Tourisme :**

Pour les inscrits en catégorie « Tourisme », les secteurs de régularité seront assimilés à des secteurs de navigation, les balises servant alors de contrôles de passage.

### **10. SECTEURS DE NAVIGATION :**

Ce sont des secteurs où l'itinéraire défini doit être suivi le plus fidèlement possible.

La navigation pourra se présenter sous différentes formes :

- fléché métré, fléché non métré, fléché allemand, etc... mais restera abordable
- des contrôles de passage (C.P.) attesteront du suivi du bon itinéraire.

### **11. ASSURANCES :**

**Les participants sont tenus d'être couverts par une assurance personnelle (Responsabilité Civile et Accident) et une assurance automobile couvrant ce type de manifestation.**

#### **11.1 Responsabilité Civile:**

Les organisateurs souscriront une police d'assurance R.C. Garantissant la responsabilité civile de l'organisation, ainsi que celle de tous les participants pour la durée de la manifestation, conformément aux Règles Techniques et de Sécurité du 27/11/2017.

Cette assurance interviendra "à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile **obligatoire** souscrit par chaque participant.

#### **11.2 Dommages Corporels :**

Les organisateurs souscriront une assurance "individuelle-accident" au profit des participants, conformément à l'art. 3-1-13 des R.T.S du 27/11/2017, valable pour la durée de la manifestation.

**Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.**

### **12. SECURITE :**

Il n'y aura pas de moyens d'assistance médicale présents sur la manifestation. En cas de nécessité, les concurrents devront contacter le **18** (Sapeurs-Pompiers) ou le **112**, numéro d'appel d'urgence européen. Ces numéros seront indiqués sur le Livre de Route remis à chaque équipage.

### **13. CLASSEMENT ET PENALITES :**

#### **13.1 Catégorie Régularité :**

Le classement fera ressortir les pénalités récoltées sur le parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur . En cas d'ex-aequo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage à l'équipage de la voiture la plus ancienne, sinon à l'équipage ayant le plus grand nombre de pointages « à zéro » en ZR, sinon à la plus petite cylindrée.

#### **13.2 Catégorie Tourisme :**

Le classement établi fera ressortir seulement les pénalités pour non-présentation à tel ou tel Contrôle de Passage, à l'exclusion de toute notion de temps.

## **CEZE AUTO-RETRO 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

### **13.3 Pénalités :**

Les pénalités seront notamment attribuées pour :

- CH ou CP manquant
- CH ou CP passé à l'envers
- Minute d'avance ou de retard à un CH
- Seconde d'avance ou de retard en Régularité
- Perte du Carnet de Bord
- Non participation
- Infractions ...

La liste des pénalisations n'étant pas exhaustive et susceptible de modifications, le système complet des pénalités sera consultable au départ du rallye.

### **14. REMISE DES RECOMPENSES :**

**Aucun prix en espèces ne sera distribué.**

Tous les concurrents classés, présents à la remise des prix seront récompensés.

### **15. APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE :**

**De par son engagement à la Randonnée, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.**

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

**AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE** en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que d'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

### **15.1 Sanctions :**

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

### **16. INSCRIPTIONS :**

Les demandes d'inscription, **dûment complétées et impérativement** accompagnées du montant des droits de participation par chèque libellé à l'ordre de CEZE AUTO-RETRO sont à adresser par courrier à :

CEZE AUTO-RETRO chez J.J. SEBASTIAN Avenue Alphonse Peyric 30160 BESSEGES

Le nombre des engagés est fixé à 75

Les inscriptions acceptées (voir Art. 3) seront enregistrées dans l'ordre de réception et arrêtées sans préavis si le nombre maxi de véhicules est atteint avant la date de clôture.

### **16.1 Droits d'inscription :**

Le montant des droits d'engagement est fixé à **280** euros pour un équipage de 2 personnes et la voiture.

## **CEZE AUTO-RETRO 16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

Un chèque de caution de **50 €** (restitué à la fin de la manifestation) correspondant au prêt du transpondeur sera joint séparément en complément des droits d'engagement.

Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Les droits d'engagement comprennent pour un équipage de 2 personnes:

- l'inscription et le matériel nécessaire à la manifestation
- 2 plaques commémoratives
- les frais de police d'assurance complémentaire RC Organisateur
- les frais de police d'assurance complémentaire « individuelle-accident »
- les récompenses à l'arrivée
- l'assistance (remorquage ou rapatriement du véhicule jusqu'à l'arrivée)
- les repas (2 petits-déjeuners, 2 déjeuners et un dîner)

**L'hébergement n'est pas compris.**

### **16.2 Forfait :**

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ sera remboursé de la façon suivante :

- forfait signalé avant le 1er septembre, droits d'inscription remboursés à 100 %
- forfait signalé entre le 02 septembre et le 24 septembre, droits d'inscription remboursés à 50 %
- forfait signalé après le 24 septembre, pas de remboursement.

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement, ainsi que l'attestation signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.

Chaque concurrent recevra une confirmation de son inscription par **mail**.

Afin d'éviter tout dysfonctionnement, merci de communiquer une **adresse mail valide et lisible... !**

**CEZE AUTO-RETRO**  
**16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

**ANNEXES :**

Pour tout renseignement concernant les possibilités d'hébergement (liste non exhaustive) :

- **OFFICE DE TOURISME**  
50 rue de la République 30160 BESSEGES : 04.66.25.08.60  
site : <http://cevennes-montlozere.com> (secteur de Bessèges)
- Vacancèze, 118 rue Victor Hugo, 30160 BESSEGES : 04.66.25.39.59
- Gîte Saint-Jean de Maruéjols : Michèle et Claude GRANET : 04 66 24 44 48 - [La maison du Papé](#)
- Hôtel « Le Clos des Arts » 30960 LES MAGES : 04.66.25.40.91
- Hôtel Arnac 867 route d'Uzès 30500 SAINT-AMBROIX : 04.66.24.17.09



**CEZE AUTO-RETRO**  
**16ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

**Equipage & numéro**

N° EQUIPAGE :

NOM CONDUCTEUR :

NOM NAVIGATEUR :

Nom de l'épreuve : 16ème Rallye du Gard Historique

Nous, soussignés déclarons :

- . Participer, de notre propre initiative, à la manifestation décrite ci-dessus
- . Avoir pris connaissance et adhérer, sans réserve et dans son intégralité, au règlement de la manifestation.
- . Que tous les renseignements concernant le véhicule inscrit sont rigoureusement exacts.
- . Renoncer à tous recours envers le club "Cèze Auto-Retro", les organisateurs et participants de la manifestation, ainsi qu'envers les concurrents, pour tous dommages que nous subirions au cours de la manifestation.
- . Respecter scrupuleusement le code de la route tout au long de la manifestation, et en particulier la législation sur les excès de vitesse et l'alcoolémie au volant.
- . Respecter les organisateurs, participants et les autres concurrents.
- . Adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.
- . Etre titulaire d'un permis de conduire valide à la date de la manifestation
- . Etre couvert par une police d'assurance à jour de cotisation pour le véhicule engagé.

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude de ces déclarations.

Fait à ....., le .....

Signature du conducteur  
Lu et approuvé

Signature du navigateur  
Lu et approuvé